

Burden , le 06. janvier 2022.

Syndicat de pêche de Burden

CONVOCATION

En exécution de l'article 28. (2) de la loi du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures, tous les propriétaires riverains des cours d'eau

Sûre lot no 04. (Holzbach a Donnerbach) et Sûre lot no 05. (Donnerbach a Pont CFL)

sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le 28. janvier 2022., à 8:30 heures dans la salle « Ancienne Ecole - (Bistrot Amicale Burden)» 2, rue Burdenerhals à L-9142 Burden

avec l'ordre du jour suivant :

Election complémentaires d'un membre du collège des syndics, en remplacement de Monsieur John Elsen , décédé.

Nul ne peut représenter comme mandataire plus de trois propriétaires (art.25.(3) de la loi du 28 juin 1976).

Le collège des syndics,

Le secrétaire-trésorier,

L'assemblée générale se déroule sous le régime CovidCheck.

L'accès sera refusé à toute personne n'étant pas en mesure de

présenter un certificat ou test avec code QR et lisible par

l'application « Covidcheck.lu »